



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/3

Séance publique du 13 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Clisson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'ancienne Mairie, sous la présidence de Denis THIBAUD, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 18  
Présents : 16  
Absents : 2  
Pouvoirs : 2  
Votants : 18

Date d'envoi et  
d'affichage de la  
convocation : 06/01/2022

**Présents** : MM. Denis THIBAUD, Fabien MANDIN, Romain RICHARD, Asuman GUNEY, Samuel PITEL, Dominique VALTON, Catherine TAILLEE-PERRAUD, Olivier ALBERTEAU, Régis HAMY, Judith LE STER SCHWARZBARD, Sylvaine ALBERT, Nathalie VOLPATO, Michaël HERVOUET, Sophie RIDEAU, Silvère REMIGEREAU, Guillaume POIRON.

**Absents** : Laetitia BORTOT, Josiane BOSCHE.

**Pouvoirs** : Laetitia BORTOT à Nathalie VOLPATO et Josiane BOSCHE à Fabien MANDIN.

**Secrétaire de séance** : Sophie RIDEAU.

## DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Nathalie VOLPATO, adjointe aux finances, expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des modifications sur le budget principal de la commune.

Dans le domaine de la comptabilité publique, le conseil municipal doit soumettre une décision modificative.

Lors de la conception des budgets prévisionnels 2021, il était prévu que soient valorisées des dépenses portées par le budget principal concernant le projet du pôle commercial avec logements. Ses crédits ont été affectés au chapitre 21 (immobilisations corporelles) du budget principal afin d'être virés vers le budget du pôle commercial. Pour réaliser cette opération, il faut passer par le chapitre 24 (produit de cessions), la décision modificative va dans ce sens, déplacer le montant dans les bons comptes.

Les modifications suivantes sont donc proposées :

Budget commune :

- Recettes d'investissement au compte 2115 : - 109 723,66 €
- Recettes d'investissement au compte 2313 : - 5 309,76 €
- Recettes d'investissement au compte 2031 : - 2 880 €
  
- Recettes d'investissement au chapitre 024 : + 117 913,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** à l'unanimité ces modifications budgétaires.
- **DIT** qu'une copie de cette délibération sera transmise à Madame la trésorière de Clisson.

“ Pour extrait certifié conforme au registre “

Le Maire,  
Denis THIBAUD

Accusé de réception en préfecture  
044-214401655-20220113-DE-2022-3-DE  
Date de télétransmission : 14/01/2022  
Date de réception préfecture : 14/01/2022

